Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251124-DB_2025_097-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 novembre 2025	N° DE L'ACTE : DB- 2025-097

Le lundi 24 novembre 2025, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion :

Date de convocation : mardi 18 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 14 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 15

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration : Anne-Sophie GUILLEMOT pouvoir à Didier LECHIEN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251124-DB_2025_097-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 NOVEMBRE 2025	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : DB- 2025-097
FINANCES		
Objet : Produits irrécouvrables sur Budgets Principal et Annexes 2025 - Admissions en non-valeur et créances éteintes		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Monsieur le Receveur municipal de Dinan Agglomération propose l'admission, tant en non-valeur que pour les créances éteintes, comme suit :

- Admissions en non-valeur :

Ces sommes correspondent à des reliquats sur titres de recette à des débiteurs pour lesquels la combinaison d'actes s'est révélée infructueuse.

Les noms des redevables, l'objet des redevances et le motif de non recouvrement figurent sur les listes établies par Monsieur le Receveur municipal de Dinan Agglomération.

Budgets	2025
Général	10 952,81 €
Pépinières	90,00 €
Ordures Ménagères	6 781,90 €
Transport	199,00 €
Collecte	5 500,34 €
Eau Régie	5 111,90 €
	28 635,95 €

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 article 6541.

- Créances éteintes :

Ces sommes correspondent à des reliquats sur titres de recettes à des débiteurs pour lesquels l'irrecevabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive.

Il s'agit notamment :

- Du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-1 du Code du commerce),

- Du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L.332-5 du Code de la consommation),

- Du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L.332-9 du Code de la consommation).

Les noms des redevables, l'objet des redevances et le motif de non recouvrement figurent sur les listes établies par Monsieur le Receveur municipal de Dinan Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251124-DB_2025_097-DE

Budgets	2025
Général	6 513,62 €
Pépinières	2 027,98 €
Ordures Ménagères	3 566,58 €
Collecte	8 136,40 €
Eau Régie	203,14 €
	20 447,72 €

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 article 6542.

Les listes détaillées sont à la disposition des élus au service finances aux horaires d'ouverture de Dinan Agglomération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 relatifs à la création et à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la proposition d'admission en non-valeur, à savoir les listes d'un montant total de 28 635,95 € présentées par Monsieur le Receveur municipal de Dinan Agglomération,
- **Approuver** la proposition d'admission en créances éteintes, à savoir les listes d'un montant total de 20 447,72 € présentées par Monsieur le Receveur municipal de Dinan Agglomération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 25 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.